

## **Comprendre les obligations de l'immigration** (Understanding Immigration Bonds-French)

### **Qu'est-ce qu'une caution d'immigration ?**

Une caution est un montant d'argent qu'une personne paye au Département de la Sécurité intérieure pour leur assurer que si vous êtes libéré, vous viendrez au tribunal pour toutes vos audiences futures (et ICE obligations).

### **Combien coûte une caution ?**

Selon la loi, la moins couteuse de caution est 1.500\$. Il n'y a pas de limite supérieure. Au Minnesota, la plupart de caution sont de 5.000\$ à 15.000\$, mais les cautions peuvent être beaucoup plus élevées.

### **Comment demander une caution ?**

- Vous pouvez demander à l'ICE une caution. S'ils fixent une caution, vous pouvez la payer et être libéré. Si l'ICE ne fixe pas de caution, ou fixe une caution qui est très élevée, vous pouvez également demander une audience de caution avec un juge de l'immigration. Demander une caution devant un juge, ne signifie pas que vous obtiendrez la caution. Vous devez défendre votre cas.
- Vous pouvez aussi demander au juge de l'immigration *de réduire* une caution que l'ICE vous a fixé, mais il faut être conscient que ce juge peut baisser la caution, laisser le même montant, augmenter la caution, ou ordonné une détention sans la caution.

### **Ai-je besoin d'un avocat pour m'aider ?**

- Vous avez le droit à un avocat, mais vous n'êtes pas obligé d'en avoir. Le tribunal ne vous fournira pas un avocat. Si vous voulez un avocat, vous devrez en trouver un vous-même. Le juge peut vous donner une liste d'avocats pro bono (gratuits). Mais vous devrez les contacter vous-même pour voir s'ils prendront votre cas en charge. Ils pourraient ne pas être en mesure de prendre votre cas en charge. En prison, les appels à ces organisations sont gratuits. Il existe également un certain nombre d'avocats privés qui traitent des affaires de cautionnement qui ne figurent pas sur la liste du tribunal.
- Les gens réussissent généralement mieux dans leurs affaires de cautionnement et d'expulsion s'ils ont un avocat. Il est utile de parler à un avocat avant de décider si vous voulez en engager un ou si vous voulez vous représenter vous-même. Vous n'êtes pas obligé de parler ou d'engager un avocat.
- Si vous n'êtes pas sûr d'avoir besoin d'un avocat ou si vous n'avez pas encore pu en engager un, vous pouvez demander au juge plus de temps (une prorogation). Le juge vous donnera plus de temps pour parler à un avocat. Si vous demandez plus de temps, le juge peut vous dire de faire une nouvelle demande de caution lorsque vous serez prêt. Votre dossier d'immigration continuera d'avancer pendant que vous êtes détenu et que vous cherchez un avocat - les juges ne vous accorderont pas un temps illimité.

### **Comment un juge décide-t-il de ma caution ?**

Le juge décidera de trois choses avant de décider si vous obtiendrez une caution :

- Que vous êtes admissible à un cautionnement. Certaines condamnations pénales vous rendent inéligible à une caution telle que crimes liés à la drogue et crimes aggravés. Vous

n'êtes pas admissible à une caution si vous avez été détenu en entrant aux États-Unis, si vous avez déjà été expulsé ou si vous avez une ordonnance d'expulsion définitive.

- Que vous n'êtes pas un danger pour le public. Le juge décide cela en fonction de vos antécédents criminels. Le juge examinera les condamnations, les arrestations et les affaires pénales ouvertes, les rapports de police, les preuves que vous avez été réhabilité et toute autre preuve fournie. Si le juge pense que vous êtes un danger, vous ne pouvez pas obtenir de caution.
- Que vous n'êtes pas un « risque de fuite ». Le juge prend en compte des éléments tels que si vous avez des liens avec votre communauté, si vous êtes éligible à une réparation et si vous avez comparu pour d'autres affaires judiciaires. Cela les rassurera que vous viendriez à toutes les futures audiences d'expulsion si vous êtes libéré de détention.

### **Comment convaincre le juge de me donner une caution ?**

- Le juge vous dira que vous avez « la charge de la preuve ». Cela signifie que vous devez convaincre le juge que vous n'êtes pas un danger ou un risque de fuite. Le gouvernement présentera probablement des preuves montrant pourquoi il pense que vous devriez rester détenu.
- Le juge voudra des preuves écrites ; donner sa parole ne suffit pas. Les preuves utiles peuvent inclure des copies d'actes de naissance ou de cartes vertes pour les membres de la famille, des talons des chèques de paie, un bail signé ou une lettre indiquant où vous habitez, des lettres de soutien de membres de la famille, du clergé, d'employeurs ou d'amis, et une preuve de réadaptation (*vous pouvez demander le document sur la façon de présenter des preuves appropriées.*)
- Tous les documents que vous remettez au tribunal pour votre affaire doivent être en anglais ou inclure une traduction certifiée.
- Il est difficile de rassembler ces preuves pendant votre détention. Les membres de votre famille ou un avocat peuvent vous aider. Un avocat peut vous aider à déterminer quelles informations et preuves seront les meilleures dans votre cas particulier. Une l'avocat pourra également vous aider à traduire vos documents de cautionnement.

### **Que se passe-t-il si le juge me donne une caution qui est trop élevée ?**

- Vous n'avez pas à payer la caution tout de suite. Vous n'avez pas non plus à payer la caution vous-même - Toute personne ayant un statut légal aux États-Unis peut payer la caution. Mais vous ne serez pas libéré tant que la caution ne sera pas payée.
  - Notez que si quelqu'un vous menace ou menace vos proches en échange de la caution, vous devez contacter un avocat spécialisé en immigration pour le signaler. Il est illégal que quelqu'un vous force vous ou les autres, à travailler ou à accomplir des actes sexuels pour rembourser votre caution
- Le Minnesota Freedom Fund, un fonds communautaire sans but lucratif, peut être en mesure de payer votre caution. Quelqu'un devra en faire la demande pour vous en vous rendant sur le site Web suivant : [mnfreedomfund.org](http://mnfreedomfund.org)

### **Que se passe-t-il si le juge ne me donne pas de caution ?**

- Vous n'obtenez qu'une seule audience sur le cautionnement. Si la caution vous est refusée, vous resterez en détention jusqu'à ce que votre dossier d'expulsion soit réglé. À moins qu'il n'y ait un changement important dans votre situation, comme l'abandon des

accusations criminelles ou l'annulation d'une condamnation, vous n'obtiendrez pas une autre audience sur la caution une fois qu'un juge a refusé la caution. C'est pourquoi vous devez être prêt pour votre audience sur le cautionnement unique.

- Vous pouvez faire appel de la décision du juge. Cela signifie demander à une juridiction supérieure, la Commission des recours en matière d'immigration (BIA), d'examiner l'affaire. Le BIA peut soit renverser soit appuyer la décision du juge. Si vous souhaitez interjeter appel, le juge vous fournira les formulaires et les instructions. Vous resterez en détention pendant que l'appel est jugé.

### **Vais-je récupérer l'argent de la caution ?**

- Si vous vous rendez à toutes vos audiences et suivez toutes les ordonnances du juge de l'immigration ou de l'ICE, y compris quitter le pays si nécessaire, l'argent de la caution est restitué à celui qui l'a payé, lorsque votre affaire est terminée. Mais ICE peut conserver l'argent de la caution si vous n'allez pas au tribunal ou ne suivez pas toutes les ordonnances.

### **Rappelez-vous :**

- Une audience de cautionnement est distincte d'une audience d'expulsion/de renvoi. Si vous voulez avoir une audience sur la caution, vous devez en faire la demande. Cela peut être fait par écrit ou en demandant au juge quand vous allez au tribunal.
- Vous n'obtenez qu'une seule audience sur le cautionnement, alors préparez-vous avec des preuves.
- Tout le monde n'obtiendra pas une caution. La loi sur l'immigration stipule que certaines personnes ne sont pas autorisées à obtenir une caution. Le juge de l'immigration peut également décider que vous ne devriez pas être libéré et vous refusera une caution.
- Peu importe ce qu'il advient de votre demande de cautionnement, votre dossier d'expulsion se poursuit, que vous soyez détenus ou libérés sous caution.
- Votre dossier d'immigration est distinct de tout dossier pénal que vous avez actuellement, dans le futur ou que vous avez eu dans le passé. C'est un tribunal différent avec des juges différents et des avocats différents. Obtenir une caution du tribunal pénal ne signifie pas que vous obtiendrez une caution du tribunal de l'immigration. Tout argent payé pour votre caution pénale ne va pas vers votre caution d'immigration.
- Vous n'êtes pas obligé d'avoir un avocat, mais avoir un avocat vous aidera généralement à avoir plus de succès dans votre affaire.

Ce document a été créé par The Advocates for Human Rights, Minneapolis, MN. Il ne remplace pas les conseils juridiques. © Décembre 2021